

# 7 Que faire en cas d'accident ?

## PROTÉGER

**Sans s'exposer soi-même, identifier les risques persistants :** écrasement, électrisation, incendie, explosion, asphyxie.

**SI CELA EST POSSIBLE :**

- **Supprimer le risque** de façon permanente.
- **Isoler le risque** de façon permanente.
- **Soustraire** la victime.

**SI CELA N'EST PAS POSSIBLE :** **interdire l'accès à la zone dangereuse et alerter ou faire alerter les secours spécialisés.**

## EXAMINER

La victime saigne-t-elle abondamment ? s'étouffe-t-elle ? est-elle consciente ? respire-t-elle ?

## FAIRE ALERTER LES SECOURS



**Suivant les consignes préétablies.**

Donner les renseignements précis :

n° de téléphone et adresse du lieu de l'accident, nombre de victimes, état apparent des victimes, cause de l'accident (électricité, chute), risques particuliers...

## Que faire en attendant l'arrivée des secours ?

- Couvrir la victime.
- Ne lui donner ni à boire ni à manger.
- Lui tenir compagnie, lui parler.

ÇA VA ALLER,  
LES SECOURS ARRIVENT !



## SECOURIR

**Seules les personnes ayant reçu la formation Sauveteur Secouriste du Travail sont habilitées à intervenir sur une victime.**

Pour les techniques de secours se référer au manuel Mémoforma « Sauveteur Secourisme du Travail ».

## important

**La formation d'une personne de l'entreprise au secourisme est obligatoire pour toute entreprise de plus de 20 personnes (Art. R4224-15 du code du travail).**